



LA CREATION DU CERCLE DE DIEBOUGOU EN 1954 : ARGUMENTS COLONIAUX ET TEMOIGNAGES

S. O. KANE

*Département d'Histoire et Archéologie
Université de Ouagadougou, Burkina Faso*

RESUME

A la suite de la Deuxième Guerre mondiale, s'était produite une évolution des rapports entre la France et les territoires colonisés. Les réformes institutionnelles recommandées par la Conférence de Brazzaville en 1944 et la Constitution de 1946 recommandèrent l'élection des parlementaires dans les colonies jouissant des mêmes droits que les élus de la métropole. L'application de la nouvelle législation coloniale favorisait l'émergence des hommes politiques dans les possessions, mais elle devait être précédée d'une réorganisation territoriale qui créait des circonscriptions électorales. Ce contexte politique fut évoqué par les autorités coloniales et les populations comme un argument qui légitimait l'érection de la subdivision de Diébougou en cercle. Sur le plan économique, la réforme administrative avait été soutenue par le raisonnement basé sur l'expansion des cultures vivrières et industrielles ainsi que sur le développement des activités commerciales. Les rapports administratifs et les témoignages affirmaient que la subdivision disposait d'une grande potentialité qui pouvait renforcer la dynamique économique après sa transformation en cercle. Les statistiques démographiques attestant un accroissement de la population, les soins prodigués aux habitants par les structures sanitaires et l'enseignement dispensé dans les écoles publiques et privées avaient été aussi considérés comme des facteurs ayant favorisé la création du cercle le 15 mars 1954.

Mots clés : Administration ; Autonomie ; Cercle ; Colonisation ; Colonie ; Economie ; Evolution ; Politique ; Populations ; Subdivision.

ABSTRACT

In the wake of the Second World War, some changes took place in the relationship between France and her colonial territories. The institutional reforms recommended by the 1944 Brazzaville Conference and the 1946 Constitution suggested that members of Parliament should be elected in those colonies that enjoyed the same rights as their counterparts in the mother country. The enforcement of the new colonial legislation favoured the emergence of political figures in the possessions, but it had to be preceded by a territorial reorganization with the system of constituencies. This political context was taken by the colonial authorities and the populations alike, to be a factor legitimizing the raising of the « subdivision » of Diébougou into a « circle ». In the economic domain, this administrative reform had been underpinned by an idea based on the development of industrial and food crops as well as on the increase of commercial activities. Administrative reports and testimonies stated that the « subdivision » had a great asset that could reinforce the economic thrust after its raising into a « circle ». The vital statistics point to an increase of population; on the other hand, the medical care the people received in the health centres as well as the education dispensed in public and private schools were also considered as factors that had favoured the creation of the « circle » on March 15, 1954.

Key words : Administration ; Autonomy ; «Circle» ; Colonization ; Colony ; Economy ; Evolution ; Political ; Populations ; Subdivision.

INTRODUCTION

La première moitié du XX^{ème} siècle avait été caractérisée par la domination politique, économique et sociale d'espaces territoriaux et maritimes par l'Europe Occidentale. A propos de l'expansion de la France, Thobie J. écrit : « *En 1914, au terme de fiévreux mouvement d'expansion amorcé au cœur des années 1880, la France s'est donc taillé le deuxième empire colonial du monde, un empire de plus de 10 millions de km² peuplé par près de 50 millions d'habitants. Un empire qui s'étale en taches roses sur tous les murs des écoles communales. Un empire qui fait dire en 1905 à Clémentel, novice ministre des colonies, devant la vaste carte des possessions françaises : « Les colonies... Je ne savais pas qu'il y en eût tant ».* »¹. La période consacrée à la conquête et au partage des territoires avait cédé donc la place à la gestion de l'empire. Cette ère de la domination française exigeait régulièrement un découpage territorial au sein de l'empire colonial afin de permettre à l'appareil administratif de veiller mieux aux intérêts de la métropole.

Elle aboutit à la création de la colonie de Haute-Volta en 1919 en détachant les cercles de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Dori, Say et Fada-Gourma du Haut-Sénégal-Niger². La nouvelle colonie avait été placée sous l'autorité d'un Lieutenant-Gouverneur et intégrée dans le circuit du commerce international par l'intermédiaire de la métropole. Sa réorganisation territoriale en 1954 ayant favorisé la création du cercle de Diébougou était intervenue à la suite des arguments évoqués par l'autorité coloniale et la population locale. Cette étude les remémore en se référant au contexte historique.

I.- L'ARGUMENTATION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE

Durant les années 1950, la réorganisation territoriale de la colonie de Haute-Volta ne pouvait pas être dissociée de la

volonté du gouvernement français de raffermir son autorité face aux velléités d'indépendance en Afrique. Elle avait été soutenue par des administrateurs qui témoignaient d'un esprit partisan de la présence française en Haute-Volta. Mais, « l'autonomie administrative » de Diébougou fut présentée comme une nécessité de doter la circonscription d'un appareil administratif qui privilégierait le développement politique, économique et social.

1. L'évolution politique de la subdivision

L'Afrique occidentale française était caractérisée à sa création en 1904 par la coexistence de deux catégories sociales. Elles comprenaient d'une part les citoyens³ et d'autre part, les sujets qui étaient soumis au code de l'indigénat⁴. Ce clivage social avait été à l'origine du développement des mouvements revendicatifs mettant en cause les fondements de la dépendance. Alors, à la suite de la Deuxième Guerre mondiale s'imposa la nécessité de modifier les rapports entre la métropole et les territoires colonisés et la France adopta les réformes institutionnelles et financières qui avaient été recommandées par la Conférence de Brazzaville en 1944 et la Constitution de 1946⁵. Elles consistaient à étendre les droits politiques dans les colonies.

L'évolution des rapports entre la France et ses colonies permettait aux Africains de se porter candidats à l'élection des députés à l'Assemblée locale, à l'Assemblée de l'Union Française et à l'Assemblée Nationale qui siégeait à Paris. Chaque colonie était donc habilitée à se faire représenter par des parlementaires qui jouissaient des mêmes droits que les élus métropolitains. La

¹ Thobie J. et al, 1990, Histoire de la France coloniale 1914-1990, Paris, Armand Colin, p.7.

² La création de la Mauritanie en 1920 et du Niger en 1921 avait favorisé la constitution du Soudan Français qui s'était substitué au Haut-Sénégal-Niger.

³ Etaient considérés comme citoyens les natifs des communes de Dakar, de Rufisque, de Saint-Louis et de Gorée. Ils élisaient un maire dans chaque commune du Sénégal et un député au parlement métropolitain. Blaise Diagne fut le premier député africain ayant siégé à la Chambre française à l'issue des élections de 1914.

⁴ Perville G., 1993, De l'empire français à la décolonisation, Paris, Hachette, p. 65.

⁵ Dolmaire M., 1995, Les activités d'un administrateur de la France d'Outre-Mer en Haute-Volta (pays lobi) entre 1953 et 1957 in Massa G. et Madiéga Y. G., (éd), La Haute-Volta coloniale, Paris, Karthala, p.104.

législation favorisait désormais l'émergence en A.O.F. des hommes politiques qui devaient être associés à l'administration des territoires.

En Haute-Volta, l'intérêt pour la politique moderne s'était manifesté par la création de partis et de circonscriptions électorales. On y comptait des partis conservateurs et des mouvements d'obédience progressiste⁶.

Dès octobre 1946, le paysage politique à Diébougou était occupé par le R.D.A. (Rassemblement Démocratique Africain)⁷ qui y créa un sous-comité de la section territoriale à savoir le Parti Démocratique Voltaïque. Cette formation politique était parvenue à consolider sa position dans la circonscription grâce au dynamisme de son leader Foussenou Kanouté : *« Il se comporte en véritable dirigeant en organisant des campagnes d'explication dans les villages, en instaurant une cotisation annuelle de 50 francs pour les adhérents et en s'appuyant sur des représentants influents de la communauté dioula »*⁸. La quiétude du R.D.A. avait été perturbée par l'influence grandissante du M.P.A. (Mouvement Populaire Africain) dirigé à Diébougou par le médecin Fathié Traoré. Le M.P.A. se fixait l'objectif de regrouper les ethnies originaires de l'ouest et du sud-ouest

de la Haute-Volta⁹. Deux partis politiques sollicitaient donc la faveur de la population et le développement des activités politiques avait influencé à sa manière l'évolution de la subdivision : *« Le combat mené par les amis de Ouezzin Coulibaly et de Nazi Boni amenait à croire que Diébougou méritait de devenir le chef-lieu d'un nouveau cercle. On disait que ses intérêts seraient mieux défendus par ses propres élus. Ces analyses étaient faites par les leaders politiques »*¹⁰.

La subdivision de Diébougou ne comptait aucun élu à l'Assemblée Nationale. Son budget d'équipement¹¹ était défendu à l'Assemblée Territoriale par des conseillers généraux qui relevaient de la circonscription électorale de Gaoua. L'absence d'élus aux instances parlementaires entravait partiellement l'exécution du programme de développement local. Cette situation contrastait avec l'idéologie des formations politiques qui prônaient le progrès économique et social. L'administration y pallia en créant une circonscription électorale en vue du scrutin du 2 janvier 1956¹². La population devait élire des députés à l'Assemblée Nationale. La campagne fut dominée par les meetings animés par le R.D.A. et le M.P.A. : *« On pressentait le glissement du corps électoral à la défaveur du M.P.A. qui avait réussi à gagner du terrain grâce à l'appui de certains chefs de canton. En tenant compte de la situation géographique et des implications ethniques, le M.P.A. résistait*

⁶ On retenait comme partis conservateurs l'Union Voltaïque, le Parti Social d'Education des Masses Africaines, le Mouvement Populaire Africain, le Parti Démocratique Unifié et le Rassemblement Démocratique Africain (après 1956). Les formations progressistes comprenaient le Rassemblement Démocratique Africain (avant 1956), le Mouvement Orange et son prolongement, le Mouvement Démocratique Voltaïque et le Mouvement de Regroupement Voltaïque.

⁷ Le R.D.A. fut créé en 1946 à Bamako. Félix Houphouët-Boigny en était le Président et Ouezzin Coulibaly le Secrétaire politique. Sous l'influence du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire et de Ouezzin Coulibaly, fut créé en Haute-Volta le Parti Démocratique Voltaïque, section territoriale du R.D.A.

⁸ Archives du Centre National de la Recherche Scientifique et de la Technologie à Ouagadougou (Burkina Faso) série B, rapport et correspondances divers, Territoire de la Haute-Volta, cercle de Gaoua, subdivision de Diébougou, rapport de police, transmis au gouverneur de la Côte d'Ivoire le 23 octobre 1946.

⁹ Madiéga Y. G., 1995, Partis politiques et élections en Haute-Volta in Massa G. et Madiéga Y. G., (éd), La Haute-Volta coloniale, Paris, Karthala, p.433.

¹⁰ Kambou F., enquête du 19 février 2007 à Diébougou.

¹¹ L'équipement de la subdivision de Diébougou était précaire. En effet, on y constatait un manque de logements pour le personnel administratif. Seulement, les rares privilégiés de la fonction publique comme le médecin, la sage-femme et l'instituteur directeur d'école vivaient sous un toit à peu près convenable. Le nouveau cercle devait bénéficier de crédits plus importants que les anciennes circonscriptions car il fallait y construire rapidement une résidence moderne pour le commandant de cercle, des logements et des bureaux pour les fonctionnaires.

¹² Archives du Centre National de la Recherche Scientifique et de la Technologie à Ouagadougou (Burkina Faso) série B, rapport et correspondances divers, Territoire de la Haute-Volta, cercle de Diébougou, rapport politique, avril 1955.

dans les cantons peuplés de dagara-wilé. Il s'agissait de Kohper, de Dano, de Dissin et de Zambo où l'influence de la mission catholique était forte. Ailleurs, le R.D.A. demeurait majoritaire grâce au soutien des Birifors et des Lobis. On savait bien que l'engagement des habitants dans la politique allait se traduire par le détachement administratif de Diébougou »¹³.

L'évolution des activités politiques au sein de la subdivision de Diébougou avait renforcé la revendication de « l'autonomie administrative ».

2. L'exigence d'une autonomie administrative

L'instauration d'une « autonomie administrative » à Diébougou fut sollicitée officiellement par le Gouverneur de la Haute-Volta et le Parlement Territorial en 1953. En effet, dans le rapport adressé au Gouverneur Général de l'A.O.F., l'Administrateur de la colonie avait mentionné : « *L'érection de la subdivision en cercle s'impose depuis plusieurs années compte tenu des activités propres à la région intéressée et son détachement progressif, sauf dans le domaine administratif du cercle de Gaoua. Je vous serais reconnaissant, au cas où ce projet assorti de l'avis favorable de l'Assemblée Territoriale de Haute-Volta, obtiendrait votre accord, de bien vouloir me faire part de votre décision dans un délai suffisamment court pour que les dispositions nécessaires soient prises en vue de la mise en route du cercle de Diébougou dans le premier semestre de l'année 1954* »¹⁴. Les autorités politiques et administratives étaient unanimes pour le découpage du cercle de Gaoua au profit de Diébougou. La redéfinition des compétences dans le sud-ouest de la Haute-Volta apparaissait comme un facteur de développement selon Poda L. : « *Les habitants formulaient des vœux pour l'autonomie administrative de la circonscription. Elle*

entérinait une scission déjà existante entre Diébougou et Gaoua et permettait de renforcer l'administration d'une région ayant des possibilités immenses de développement »¹⁵. La mise en place d'un appareil administratif nanti plus de pouvoir pouvait-elle favoriser l'essor d'une région en Haute-Volta coloniale ?

Au cours des années 1950, la création de cercle ne dérogeait pas aux principes de la colonisation qui étaient toujours caractérisés par la volonté de l'Etat français de raffermir son autorité dans les territoires d'outre-mer. Cette politique gouvernementale serait, sans doute, à l'origine du renforcement des prérogatives du commandant de cercle. L'administrateur d'un cercle veillait à la collecte de l'impôt et diverses taxes et au fonctionnement normal des services. En plus, il devait recenser la population, évaluer les besoins en équipement (barrages, centres de santé, écoles...) et constituer des dossiers à soumettre aux services techniques et financiers. Il lui incombait, également, d'organiser des élections et d'assister les fonctionnaires africains qui occupaient des postes administratifs¹⁶. Le commandant de cercle élaborait un plan de développement qui englobait les aspects politique, économique et social.

Le dispositif administratif prévu à Diébougou confirmait l'autorité indigène qui avait été établie dans les villages et dans les cantons entre 1912 et 1917 par la France¹⁷. A la pénétration coloniale, la société traditionnelle Dagara fonctionnait sans l'exercice de pouvoir centralisé. L'autonomie régissait les relations entre les individus et entre les familles. L'inexistence d'autorité servant de courroie de transmission entre l'administration et les populations autochtones entravait l'exécution des ordres. La chefferie désignée dans le Dagara était devenue l'alliée de l'administration coloniale. En 1954, elle était incarnée par des hommes dévoués à la

¹³ Somé L., enquête du 2 février 2007 à Diébougou.

¹⁴ Archives du Centre National de la Recherche Scientifique et de la Technologie à Ouagadougou (Burkina Faso) série B, rapport et correspondances divers, Territoire de la Haute-Volta, cercle de Gaoua, subdivision de Diébougou, rapport politique, janvier 1953.

¹⁵ Poda L., enquête du 15 février 2007 à Diébougou.

¹⁶ Massa G., 1995, Le métier d'administrateur in Massa G. et Madiéga Y. G., (éd), La Haute-Volta coloniale, Paris, Karthala, p. 49.

¹⁷ Somda C.N., 1984, La pénétration coloniale en pays Dagara 1896-1933, thèse de doctorat, Université Paris VII, p. 149.

France : « *Les chefs de canton ont conservé à Diébougou une autorité suffisante. L'on ne peut citer aucun chef qui serait inapte à ses fonctions* »¹⁸. Ainsi, la domination française avait déstructuré la société traditionnelle Dagara en y imposant des chefs de canton.

L'argumentation politique et administrative en faveur de la création de la nouvelle entité territoriale ne réfutait pas l'installation d'un personnel étoffé à Diébougou. Le commandant de cercle, en relation directe avec Ouagadougou (capitale de la colonie de Haute-Volta) devait coordonner tous les efforts pour favoriser le développement local.

Le détachement de Gaoua était considéré comme un facteur d'épanouissement politique, économique et social¹⁹. Cependant, l'empire colonial de la France relevait du système pyramidal qui sauvegardait les intérêts de la métropole en plaçant les individus et les communautés sous l'autorité de l'administration.

Le développement de l'économie locale avait été aussi évoqué comme l'un des motifs de l'érection de la subdivision de Diébougou en cercle.

II.- L'EVOCATION DES POTENTIALITES ECONOMIQUES

Elle faisait allusion à l'extension des cultures vivrières et commerciales ainsi qu'au développement des activités commerciales qui témoignaient un essor économique. L'exploitation des richesses naturelles aurait

donc permis à la circonscription d'accéder à un niveau de développement qui serait supérieur à celui du début du XXe siècle.

1. Le développement agricole

L'agriculture constituait un domaine vital de l'économie locale. Son expansion était analysée dans les documents coloniaux comme l'un des facteurs qui légitimaient le statut à octroyer à la région. En effet, on y lisait : « *Il est classique et banal de dire que les terres de la région de Diébougou sont travaillées d'une manière convenable par une population qui connaît bien le métier des champs. Cette vocation agricole doit constituer l'une des raisons de son érection future en cercle* »²⁰. L'ardeur de la population au travail de la terre était retenue comme un facteur propre à la subdivision de Diébougou. En réalité, la fertilité des sols dans le sud-ouest de la Haute-Volta permettait d'augmenter le rendement agricole dans toutes les circonscriptions administratives.

Situées au sud-ouest de la Haute-Volta, Diébougou et sa région étaient l'aboutissement naturel de la vaste plaine qui, à peine marquée par des collines de faible hauteur, s'étendait de la falaise de Banfora au cours de la Volta Noire. Deux saisons (l'une sèche de novembre à mai et l'autre humide de mai à octobre) caractérisaient le climat de type soudanien. La rigidité du cycle était atténuée par la proximité relative de la zone forestière. Ce milieu naturel convenait à l'exploitation des terres. On y pratiquait des cultures vivrières et industrielles.

En 1954, la riziculture était développée grâce à l'introduction des semences *Gambiaka* et à l'amélioration des variétés locales par la Société de Prévoyance. Les rizières emblavées s'étendaient sur 533 ha et produisaient 431 tonnes. La même année, le service de l'agriculture estimait la production du mil à 20 000 tonnes. Outre les quantités consommées par les populations autochtones,

¹⁸ Archives du Centre National de la Recherche Scientifique et de la Technologie à Ouagadougou (Burkina Faso) série B, rapport et correspondances divers, Territoire de la Haute-Volta, cercle de Gaoua, subdivision de Diébougou, rapport d'inspection, mars 1952.

¹⁹ En janvier 1954, le Gouverneur Général de l'A.O.F. donna son accord de principe pour l'érection de la subdivision de Diébougou en cercle et transmit le dossier à la commission permanente du conseil de gouvernement. Et le 15 mars 1954, l'arrêté général n° 1943 créa le cercle de Diébougou. Son administration avait été confiée à M. Lamodièrre qui, selon Palé J. (enquête du 18 février 2007 à Diébougou) avait entrepris aussitôt des tournées pour s'imprégner des réalités locales.

²⁰ Archives du Centre National de la Recherche Scientifique et de la Technologie à Ouagadougou (Burkina Faso) série B, rapport et correspondances divers, Territoire de la Haute-Volta, cercle de Gaoua, subdivision de Diébougou, correspondance du 20 janvier 1952.

les récoltes servaient à alimenter le Fonds de réserves vivrières et à réensemencer les champs. Il s'en dégagait encore un appréciable surplus exportable. Diébougou bénéficiait donc d'une expansion des cultures vivrières qui la mettait à l'abri de la disette et en faisait l'un des greniers de la Haute-Volta. Son agriculture de subsistance était basée sur la production satisfaisante des céréales et des tubercules : « *Le cultivateur y était satisfait à la vue de ses champs de riz, de mil et de maïs aux épis tentants et d'ignames aux tubercules énormes. Il ne parlait pas d'année déficitaire* »²¹.

Les terres réservées aux cultures industrielles se répartissaient entre le coton et les oléagineux. L'administration assurait la distribution des semences du coton *Allen* et affectait les conducteurs de travaux agricoles dans les zones de culture. Ces mesures concouraient à l'accroissement de la production. Elle était passée de 12 à 76 tonnes en 1954²². La dynamique de la production cotonnière était liée aussi à la politique agricole menée en Haute-Volta par le Service Général des Textiles. Depuis 1924, il y était représenté par un inspecteur des affaires administratives et économiques qui avait la charge de promouvoir la culture des fibres textiles²³.

La production des matières oléagineuses constituait également une importante activité agricole. Les populations collectaient des amandes de karité et consacraient 1 780 ha à la culture de l'arachide²⁴.

L'accroissement des récoltes des produits vivriers et industriels était soutenu par la Société Indigène de Prévoyance (S.I.P) et par le Fonds d'investissement pour le développement économique et social (F.I.D.E.S).

La S.I.P. se fixait l'objectif de « *prendre toutes les mesures contribuant au développement de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la cueillette ainsi qu'à l'amélioration des conditions dans lesquelles s'effectuaient la récolte, la préparation, la circulation, la conservation, et la vente des produits* »²⁵. L'exécution de son programme avait permis de distribuer des semences sélectionnées, de diffuser des nouvelles méthodes culturales et d'exploiter des champs d'essai dans les cantons rattachés à Diébougou²⁶. L'implication dans l'exploitation de la terre avait abouti à une augmentation de son budget qui était passé de 3 815 000 francs en 1953 à 5 992 299 francs en 1954²⁷.

Le F.I.D.E.S. contribuait à l'augmentation du rendement des terres cultivées en construisant des fermes pilotes dotées de bœufs de labour et de matériel agricole. En février 1954, il projetait de fournir à crédit au Service de l'agriculture deux tracteurs de marque Fergusson pour la mise en valeur des plaines de Dissin et de Kohper²⁸.

Volta, cercle de Gaoua, rapport économique, janvier 1954.

²⁵ Suret-Canale J., 1982, L'Afrique Noire, l'ère coloniale 1900-1945, Paris, Editions Sociales, p.299.

²⁶ A la création du cercle en mars 1954, la S.I.P. donna un nouvel élan à la mécanisation des cultures en achetant sur un emprunt effectué au Fonds commun un tracteur équipé de l'outillage aratoire.

²⁷ Archives du Centre National de la Recherche Scientifique et de la Technologie à Ouagadougou (Burkina Faso) série B, rapport et correspondances divers, Territoire de la Haute-Volta, cercle de Diébougou, rapport économique, février 1956.

²⁸ Archives du Centre National de la Recherche Scientifique et de la Technologie à Ouagadougou (Burkina Faso) série B, rapport et correspondances divers, Territoire de la Haute-Volta, cercle de Diébougou, rapport économique, août 1955.

²¹ Somda M., enquête du 10 mars 2007 à Diébougou.

²² Archives du Centre National de la Recherche Scientifique et de la Technologie à Ouagadougou (Burkina Faso) série B, rapport et correspondances divers, Territoire de la Haute-Volta, cercle de Diébougou, rapport économique, décembre 1954.

²³ Schwartz A., 1995, La politique coloniale de mise en valeur agricole de la Haute-Volta (1919-1960) in Massa G. et Madiéga Y. G.,(éd), La Haute-Volta coloniale, Paris, Karthala, p.270.

²⁴ Archives du Centre National de la Recherche Scientifique et de la Technologie à Ouagadougou (Burkina Faso) série B, rapport et correspondances divers, Territoire de la Haute-

Le plan de développement conçu par la S.I.P. et le F.I.D.E.S. était partout « *facilité par l'adhésion des paysans* »²⁹.

L'expansion des cultures vivrières et industrielles était une réalité à Diébougou mais on devait y élaborer une politique de maîtrise de l'eau. Il était paradoxal dans une région où les précipitations demeuraient abondantes que les puits et les retenues d'eau fussent presque secs en avril. Les crédits et les moyens mis à la disposition des techniciens devaient servir à faire des aménagements hydrauliques.

2. L'accroissement des activités commerciales

L'essor du commerce était lié à l'expansion des cultures et au développement de l'économie de traite qui reposait principalement sur les paysans, les intermédiaires et les maisons de commerce³⁰. Selon Hien P., Diébougou « *constituait un important marché qui était fréquenté par des négociants venant de toutes les régions de la Haute-Volta. On y vendait divers produits* »³¹.

La S.I.P. achetait le mil, le maïs et le riz au profit du centre urbain de Diébougou et des cantines scolaires. Les quantités exportables étaient destinées aux populations urbaines de la Haute-Volta et de la Côte d'Ivoire.

En janvier 1953, 50 tonnes de mil avaient été déchargées à Bobo-Dioulasso en provenance de Diébougou. Le prix de la tine y revenait à 350 francs³². Ouagadougou recevait surtout du riz dont le cours variait sur les marchés locaux. La tine du riz blanc était

vendue à 500 francs à Dano et à 700 francs à Diébougou. Celle du paddy coûtait entre 250 et 300 francs. A la fin de février 1953, la capitale de la colonie de Haute-Volta importa environ 30 tonnes de riz blanc en provenance de la subdivision. La commercialisation des céréales en Côte d'Ivoire fut beaucoup liée au recrutement de la main-d'œuvre dans le sud-ouest de la Haute-Volta par les planteurs.

Chaque année, la cueillette des produits notamment des noix de karité dégageait une quantité exportable qui était évaluée entre 300 et 500 tonnes. Ce commerce était souvent ralenti par le poids et la dispersion des produits. L'évacuation des noix de karité pouvait être également perturbée par le manque de moyen de transport. Par exemple, en juin 1953, à l'est de la subdivision la collecte des produits par la Compagnie Française de l'Afrique Occidentale (C.F.A.O.) et la Compagnie Française de la Côte d'Ivoire (C.F.C.I.) fut circonscrite faute de camions. Par contre, dans les cantons du Nord (Founzan, Oronkua...) les Dioulas³³ avaient ramassé une quantité importante de noix qui fut acheminée à Bobo-Dioulasso.

Les exportations annuelles de l'arachide variaient de 800 à 1 000 tonnes. Au premier trimestre de 1954, on avait enregistré l'achat de 400 tonnes par la C.F.A.O., 70 tonnes par la C.F.C.I. et 150 tonnes par les Dioulas. La Gold Coast avait importé environ 100 tonnes³⁴.

L'administrateur A. Amien reconnaissait que « *la production cotonnière de Diébougou contribuait à renforcer les capacités d'exportation des autres régions voltaïques* »³⁵. Dès la création de la colonie de

²⁹ Kambiré J., enquête du 5 mars 2007 à Diébougou.

³⁰ Sur ce point, voir Kane S.O., 1977, Le négoce des produits du cru de la colonie de Haute-Volta à la veille de la crise des années 1930 : implications économiques et sociales in Cahiers du C.E.R.L.E.S.H.S., n°14, Ouagadougou, Presses Universitaires, pp 173-209.

³¹ Hien P., enquête du 20 février 2007 à Diébougou.

³² Archives du Centre National de la Recherche Scientifique et de la Technologie à Ouagadougou (Burkina Faso) série B, rapport et correspondances divers, Territoire de la Haute-Volta, cercle de Gaoua, rapport économique, décembre 1952.

³³ Les Dioulas sillonnaient tous les marchés et introduisaient dans les cantons les plus éloignés des tissus et autres produits manufacturés souvent importés de la Gold Coast.

³⁴ Archives du Centre National de la Recherche Scientifique et de la Technologie à Ouagadougou (Burkina Faso) série B, rapport et correspondances divers, Territoire de la Haute-Volta, cercle de Gaoua, subdivision de Diébougou, rapport économique, décembre 1953.

³⁵ A. Amiel était administrateur adjoint au quatrième échelon de la France d'outre-mer. Il fut le dernier chef de la subdivision de Diébougou.

Haute-Volta en 1919, la France y avait encouragé la culture du coton. La production des colonies permettait à la métropole de dépendre moins de l'approvisionnement étranger³⁵.

A Diébougou, la Compagnie Française de Développement de Textile (C.F.D.T.) détenait le quasi-monopole de l'achat du coton. Annuellement, on évaluait la quantité commercialisée entre 150 et 200 tonnes³⁷. Il s'avérait que le producteur ne tirait pas tous les avantages de l'écoulement du coton. Mais, l'étude des dépenses d'un paysan prouvait que la vente du coton lui procurait un surplus de numéraire qui permettait de payer l'impôt et d'acheter divers objets.

Dans la subdivision, les stocks de produits alimentaires pour la soudure étaient importants et les récoltes fournissaient des excédents exportables de produits vivriers et industriels. A l'instar des autres localités africaines, Diébougou était « *le lieu par excellence de ce l'on appelle l'économie de traite c'est-à-dire une économie qui repose sur l'échange de produits d'exportation non valorisés contre des produits importés* »³⁸. Les exportations de produits étaient organisées par des maisons de commerce grâce au trafic routier qui aboutissait à Bobo-Dioulasso³⁹.

Après la création du cercle, il fut affecté à la subdivision centrale de Ouahigouya.

³⁵ Voir à ce sujet Kane S.O., 1999, La production des fibres textiles dans le cercle de Bobo-Dioulasso : 1920-1940. Evolution économique d'une région en Afrique Occidentale Française in Revue Historiens-Géographes du Sénégal, n° 7, ENS/UCAD, pp 29-41.

³⁷ Archives du Centre National de la Recherche Scientifique et de la Technologie à Ouagadougou (Burkina Faso) série B, rapport et correspondances divers, Territoire de la Haute-Volta, cercle de Gaoua, subdivision de Diébougou, rapport économique, novembre 1953.

³⁸ Thobie J. et al, 1990, Histoire de la France coloniale 1914-1990, Paris, Armand Colin, p.61.

³⁹ Bobo-Dioulasso était relié à son tour au port maritime d'Abidjan par le chemin de fer dès 1934. Ce réseau ferroviaire permettait à la Haute-Volta d'acheminer des produits vers la côte et de s'en servir également pour recevoir des marchandises en provenance de la France.

Pour l'approfondissement de l'étude de l'économie coloniale, il s'avérait nécessaire de rappeler que l'introduction de la monnaie européenne dans les possessions avait contribué à désorganiser les sociétés ancestrales. Durant la période précoloniale, la rétribution qui provenait de la vente des produits était le fruit d'un travail communautaire. Elle était intégrée dans le circuit de biens d'échanges caractérisé par l'économie de lignage. Par contre au cours de la colonisation, l'argent remis à un individu pour une activité salariale demeurait une propriété privée et échappait au circuit familial traditionnel.

Conformément au fondement du commerce colonial, la situation économique de la subdivision était satisfaisante. Aux exportations de produits de l'agriculture et de l'élevage⁴⁰ s'ajoutaient les numéraires de la Côte d'Ivoire et de la Gold Coast. Ces facteurs avaient été mis en évidence par les partisans de la transformation de la subdivision en cercle. Ils avaient également étayé leur argumentation en s'appuyant sur des considérations d'ordre social.

III.- LES CONSIDERATIONS SOCIALES

Elles avaient été mises en relief à travers l'augmentation de la population et le renforcement du système sanitaire et éducatif qui étaient considérés durant la présence française en Afrique comme des facteurs d'épanouissement social.

1. La dynamique démographique

La population de la subdivision de Diébougou était composée de plusieurs races venues de l'extérieur. Elles s'étaient substituées aux populations autochtones. On y distinguait :

- le groupe des Dagaris Willés dont l'origine (différente de celle des Dians et des

⁴⁰ Le développement de l'élevage contribuait à accélérer l'essor économique. Le cheptel comprenait essentiellement des bovidés, des ovins et des caprins. En 1954, la subdivision comptait 47 000 bovins et 80 000 ovins et caprins.

Birifors) révélait une civilisation proche de celle des Mossis et une langue particulière. Il occupait l'est et le centre est de la subdivision ;

- le groupe des Dians, Lobis et Birifors, originaire de la rive gauche de la Volta en Gold Coast, s'était installé successivement dans le sud et l'ouest de la subdivision après le départ des Koulangos autochtones ;

- les Bobos au nord et les Pougoulis au nord- ouest complétaient la mosaïque de la population considérée comme autochtone.

Ces particularités ethniques avaient renforcé l'argumentation à caractère social qui revendiquait « l'autonomie » : *« Les traits communs déterminent les races diverses de Diébougou qui se distinguent nettement, même en ce qui concerne le rameau lobi du Sud, du groupe lobi de Gaoua : même habileté dans l'agriculture, mêmes mœurs paisibles alors que les populations de la région de Gaoua conservent leurs traditions turbulentes et leurs mœurs guerrières »*⁴¹. L'analyse de l'autorité coloniale tendait à faire admettre que le Dagara s'accommodait au système administratif qui était en vigueur dans la colonie de Haute-Volta alors que le Lobi, très attaché à son indépendance, se sentait constamment gêné par les méthodes de commandement françaises.

Les rapports annuels sur la démographie mentionnaient régulièrement une augmentation de la population ⁴² :

- 1950	93 636 habitants
- 1951	97 789 habitants
- 1952	98 224 habitants
- 1953	99 138 habitants

L'accroissement du nombre des habitants était lié partiellement aux retours fréquents des émigrés et à l'installation définitive des populations non autochtones dans les localités rattachées à Diébougou. L'émigration temporaire y était coutumière. Les Dagaras émigraient en Gold Coast pour travailler dans les plantations et dans les mines. Le pays Dagara fut scindé en deux fractions par la convention du 14 juin 1898 qui désigna la Volta Noire comme la frontière naturelle entre le Soudan Français et la Gold Coast ⁴³. La partie placée sous l'administration anglaise attirait les populations en quête d'un travail bien rémunéré. Elles y demeuraient pendant deux ou trois années. L'administration française encourageait les retours par une exemption d'impôt pendant une année afin de permettre aux familles de se réinstaller définitivement⁴⁴. Les migrations vers la Gold Coast n'étaient pas appréciées par les autorités françaises. Elles avaient tenté de les détourner vers la Côte d'Ivoire. L'émigration des Dians était orientée vers les possessions françaises en particulier la Côte d'Ivoire et pouvait s'étaler sur plusieurs années⁴⁵. Elle marquait une désaffection des jeunes pour les travaux ruraux.

En 1954, la subdivision Diébougou comptait 101 851 habitants répartis ainsi :

⁴¹ Archives du Centre National de la Recherche Scientifique et de la Technologie à Ouagadougou (Burkina Faso) série B, rapport et correspondances divers, Territoire de la Haute-Volta, cercle de Gaoua, subdivision de Diébougou, rapport politique, mai 1951.

⁴² Archives du Centre National de la Recherche Scientifique et de la Technologie à Ouagadougou (Burkina Faso) série B, rapport et correspondances divers, Territoire de la Haute-Volta, cercle de Gaoua, subdivision de Diébougou, rapport sur l'évolution de la population de 1949 à 1954.

⁴³ Somda N.C., 1984, La pénétration coloniale en pays Dagara 1896-1933, op.cit, p.183.

⁴⁴ Somé J., enquête du 11 mars 2007 à Diébougou

⁴⁵ Au mois de septembre 1951, on avait enregistré dans la subdivision de Diébougou, au profit de la Côte d'Ivoire, les recrutements suivants : 108 manœuvres pour la plantation de Burelle à Oumé, 35 pour la plantation de la S.C.O.A. à Bingerville, 131 pour les chantiers de l'E.F.A.C.I. à Tiassalé, 25 pour les chantiers de Sthelin à Tiassalé.

Populations non africaines :

Français.....	30
Suisse.....	1
Hollandais.....	1
Canadiens.....	4

Populations africaines :

Fonctionnaires et assimilés	340
Populations rurales	101 475

Sources : Archives du Centre National de la Recherche Scientifique et de la Technologie, série B, rapport et correspondances divers, Territoire de la Haute-Volta, cercle de Gaoua, subdivision de Diébougou, rapport sur l'évolution de la population de 1949 à 1954.

Les ruraux constituaient 99,63 % de la population et vivaient dans les cantons que comptait la subdivision⁴⁶. Economiquement, ils constituaient le plus important groupe social

car leurs activités assuraient l'accroissement des échanges commerciaux. La population rurale n'était pas équitablement répartie entre les ethnies.

Répartition de la population rurale entre les ethnies

Dagaras	33 871	Dioulas	1 034
Ouillés	26 383	Peuls	892
Lobis	13 525	Mossis	817
Bobos	7 293		
Dians	7 231	Bobos Dioulas	267
Birifors	6 424	Dafings	44
Pougoulis	3 694		
Total :			101 475

Sources : Archives du Centre National de la Recherche Scientifique et de la Technologie, série B, rapport et correspondances divers, Territoire de la Haute-Volta, cercle de Gaoua, subdivision de Diébougou, rapport sur l'évolution de la population de 1949 à 1954.

⁴⁶ La répartition des ruraux par canton était la suivante : Dano 14 396 ; Dissin 14 072 ; Oronkua 11 341 ; Tiankoura 8 720 ; Khoper 7 650 ; Dolo 7 267 ; Bapla 6 065 ; Zambo 5 943 ; Guéguéré 5 899 ; Bamako 5 298 ; Founzan 5 245 ; Diébougou 4 828 ; Lolonioro 4 751.

Le recensement de la population était effectué auparavant par les agents auxiliaires de l'administration. A partir de 1950, l'exécution entière des tâches avait été confiée à un fonctionnaire européen. La fiabilité des résultats fit admettre que « *compte tenu de l'évolution démographique, on ne pouvait plus justifier le rattachement de Diébougou au pays lobi de Gaoua* »⁴⁷.

2. La solidité des œuvres sociales

Les soins prodigués dans les centres de santé et l'enseignement dispensé à l'école constituaient les œuvres sociales qui étaient solidement enracinées dans les colonies françaises. Le fonctionnement de la médecine officielle (coloniale) et celle pratiquée par la mission catholique avaient facilité la mise en place des structures sanitaires.

Le développement de l'action gouvernementale était étroitement lié à la corrélation qui avait été établie entre la santé publique et l'intérêt économique. En effet, en 1923, le Ministre des colonies, Albert Sarraut insistait sur la « *nécessité de conserver et d'augmenter le capital humain pour pouvoir travailler et fructifier le capital argent* »⁴⁸. La prise en charge des populations relevait de la médecine gratuite qui fut inaugurée par la création de l'Assistance Médicale Indigène⁴⁹. Le quadrillage des territoires par le personnel soignant et l'envergure de la lutte contre les maladies avaient abouti à la construction et à l'équipement des hôpitaux principaux dans les villes. Ils étaient placés sous la responsabilité des médecins français⁵⁰. Les milieux ruraux

comptaient des hôpitaux secondaires et des dispensaires où les soins étaient prodigués par des médecins et des infirmiers africains⁵¹.

La formation sanitaire de Diébougou était dirigée par un médecin-chef voltaïque et comprenait un pavillon d'hospitalisation, un dispensaire, une maternité et des logements pour le personnel soignant⁵². Les patients admis au pavillon d'hospitalisation « *souffraient des maladies qui sévissaient au sud-ouest de la Haute-Volta. Les plus redoutables étaient le paludisme, la maladie du sommeil, la méningite et la variole qui sévissaient dans toutes les colonies tropicales* »⁵³.

A la fin de l'année 1953, dans l'enceinte de l'hôpital de Diébougou, des bâtiments vétustes furent démolis et remplacés par des constructions modernes. En plus, l'équipe médicale reçut des médicaments en quantité suffisante et un nouveau véhicule en remplacement du camion T45 en panne. Ces mesures initiées par l'autorité publique « *avaient fait accroître la capacité d'accueil de l'hôpital en terme du nombre de consultation et d'hospitalisation et reconforter les habitants dans leur « lutte » pour appartenir à un nouveau cercle qui disposerait de son propre budget de santé* »⁵⁴. L'administration avait été encore appuyée dans l'exécution de son programme de développement social par l'Assemblée Territoriale qui lui avait accordé un crédit de 3 millions de francs pour la construction d'une

⁴⁷ Archives du Centre National de la Recherche Scientifique et de la Technologie à Ouagadougou (Burkina Faso) série B, rapport et correspondances divers, Territoire de la Haute-Volta, cercle de Diébougou, rapport d'inspection de cercle, juin 1954.

⁴⁸ Pervillé G., 1993, De l'empire français à la décolonisation, Paris, Hachette, p.60.

⁴⁹ L'Assistance Médicale Indigène émanait de l'existence de l'Assistance Médicale Gratuite à la métropole. Elle avait commencé à fonctionner en 1896 à Madagascar, en 1902 en Indochine, en 1905 en A.O.F. et en A.E.F.

⁵⁰ Il s'agissait des médecins appartenant au corps militaire de la marine et des colonies. Après les écoles préparatoires de Brest, Rochefort ou de Toulon, ils entraient à l'école de Santé Navale de

Bordeaux ou à l'Ecole d'Application du Pharo à Marseille. Une formation complémentaire était souvent organisée à l'Institut Pasteur.

⁵¹ Les médecins africains en service en Haute-Volta étaient formés à l'Ecole William Ponty. Dès 1918, cet établissement avait commencé à accueillir des Africains orientés en médecine dans le but de remédier à l'insuffisance du nombre de médecins métropolitains en service dans les colonies.

⁵² Archives du Centre National de la Recherche Scientifique et de la Technologie à Ouagadougou (Burkina Faso) série B, rapport et correspondances divers, Territoire de la Haute-Volta, cercle de Gaoua, subdivision de Diébougou, rapport politique, janvier 1953.

⁵³ Dah V., enquête du 21 février 2007 à Diébougou.

⁵⁴ Kam P., enquête du 20 février 2007 à Diébougou.

maternité à Dissin⁵⁵. Un infirmier et une sage-femme furent affectés à Dano et « *malgré le manque de locaux appropriés, ils entamèrent une action efficace* »⁵⁶.

La contribution de la mission catholique au soulagement des maux physiques de la population s'associait à l'indulgence et aux impératifs de l'évangélisation⁵⁷. La formation sanitaire de Dissin (comprenant un pavillon d'hospitalisation, un dispensaire et une maternité) avait été édifée par la mission catholique.

L'administration coloniale et la mission catholique avaient mis en place un dispositif médical qui prodiguait des soins et organisait des séances de vaccinations collectives. Mais, le nombre de médecins, d'infirmiers et de sages-femmes demeurait insuffisant par rapport aux besoins.

L'implication des autorités coloniales dans l'organisation de l'enseignement se limitait, au début de 1954, au fonctionnement des écoles primaires de Diébougou, Bondigui, Oronkua et Dolo. Le programme scolaire⁵⁸ était renforcé par l'intervention de la mission catholique dans l'enseignement.

Au sud-ouest de la Haute-Volta, les missionnaires s'assignaient un rôle important

dans l'éducation. On n'y concevait pas une mission sans école et l'enseignement était dispensé dans la langue française dont la maîtrise était considérée comme un préalable à l'apprentissage du latin pour les futurs catéchistes ou prêtres. Les écoles primaires de Dano, de Bobora, de Dissin et de Guéguéré représentaient l'enseignement privé dans la subdivision de Diébougou. L'impact de l'activité pédagogique des missionnaires était bien apprécié par les autorités politiques : « *Je ne peux m'empêcher de reconnaître et de rendre hommage à l'œuvre bienfaisante accomplie par les missionnaires dans le domaine de l'éducation. J'ai maintenant, la ferme conviction que le missionnaire dont le rôle primordial réside dans la conversion des âmes et l'assainissement des mœurs, prend activement part à l'organisation de ce pays (subdivision de Diébougou) et qu'il faut avoir conscience de sa place dans l'armature administrative chargée de promouvoir les masses voltaïques* »⁵⁹.

Le rayonnement des établissements privés était dû à deux facteurs essentiels. D'abord, les missionnaires vivaient au milieu des populations autochtones et apparaissaient moins comme des agents d'une domination étrangère par rapport aux autres éducateurs. Ensuite, ils mettaient au service de l'enseignement un personnel « *tout formé, acclimaté au pays, en connaissant parfaitement la langue et les mœurs, offrant toute garantie au point de vue de l'honorabilité et du dévouement* »⁶⁰.

Le développement des services sanitaires et des écoles publiques et privées avaient concouru à la création du cercle de Diébougou.

CONCLUSION

Selon l'argumentation coloniale et les témoignages, plusieurs facteurs avaient concouru à la création du cercle de Diébougou

⁵⁵ Archives du Centre National de la Recherche Scientifique et de la Technologie à Ouagadougou (Burkina Faso) série B, rapport et correspondances divers, Territoire de la Haute-Volta, compte rendu du Président de l'Assemblée Territoriale de la Haute-Volta, octobre 1954.

⁵⁶ Archives du Centre National de la Recherche Scientifique et de la Technologie à Ouagadougou (Burkina Faso) série B, rapport et correspondances divers, Territoire de la Haute-Volta, cercle de Diébougou, rapport politique, mai 1955.

⁵⁷ Guillaume P., 1999, Le monde colonial XIXème-XXème siècles, Paris, Armand Colin, p.192.

⁵⁸ L'élaboration du programme scolaire pour l'Afrique Noire, remontait à la création en 1912 du Service de l'enseignement placé sous la direction de l'universitaire Georges Hardy et le déménagement de Saint-Louis à Gorée de l'Ecole William Ponty. Jusque-là, l'organisation de l'enseignement était abandonnée aux missionnaires. L'objectif de la création des écoles publiques visait à former une élite de collaborateurs qui devaient suppléer à l'insuffisance numérique des Français.

⁵⁹ Archives du Centre National de la Recherche Scientifique et de la Technologie à Ouagadougou (Burkina Faso) série B, rapport et correspondances divers, Territoire de la Haute-Volta, compte rendu du Président de l'Assemblée Territoriale de la Haute-Volta, octobre 1954.

⁶⁰ Guillaume P., 1999, op.cit, p. 70.

le 15 mars 1954. Ils relevaient du domaine politique, économique et social.

La Conférence de Brazzaville (tenue en janvier 1944) avait modifié les rapports entre les colonisateurs et les colonisés et favorisé l'émergence de nombreux hommes politiques en A.O.F. Les leaders qui animaient la vie politique à Diébougou étaient intervenus auprès de l'autorité coloniale en faveur de la création du cercle.

L'accroissement des récoltes de produits agricoles permit de renforcer les échanges commerciaux qui assuraient le développement économique.

L'organisation de l'enseignement dans les établissements publics et privés ainsi que les soins prodigués aux habitants au sein des formations sanitaires avaient abouti à l'enracinement des œuvres sociales.

La constitution de l'entité territoriale semblait satisfaire à la requête de la population locale qui la considérait comme un indice de progrès. Le statut de cercle permettait à Diébougou de disposer de fonds importants pour le financement du programme de développement local. Mais, il demeurait une circonscription qui était une partie intégrante de la Haute-Volta coloniale. Son administration ne pouvait que se conformer à la sauvegarde des intérêts de la France. Ils étaient matérialisés par le renforcement de l'influence française en Afrique et par les profits énormes que généraient les activités commerciales.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Sources écrites

1. Archives du Centre National de la Recherche Scientifique et de la Technologie à Ouagadougou (Burkina Faso) série B, rapport et correspondances divers, Territoire de la Haute-Volta :
2. Cercle de Diébougou, rapport d'inspection de cercle, juin 1954.
3. Cercle de Diébougou, rapport économique, décembre 1954.
4. Cercle de Diébougou, rapport politique, avril 1955.

5. Cercle de Diébougou, rapport politique, mai 1955.
6. Cercle de Diébougou, rapport économique, août 1955.
7. Cercle de Diébougou, rapport économique, février 1956.
8. Cercle de Gaoua, subdivision de Diébougou, rapport de police, transmis au gouverneur de la Côte d'Ivoire le 23 octobre 1946.
9. Cercle de Gaoua, subdivision de Diébougou, rapport sur l'évolution de la population de 1949 à 1954.
10. Cercle de Gaoua, subdivision de Diébougou, rapport politique, mai 1951.
11. Cercle de Gaoua, subdivision de Diébougou, correspondance du 20 janvier 1952.
12. Cercle de Gaoua, subdivision de Diébougou, rapport d'inspection, mars 1952.
13. Cercle de Gaoua, rapport économique, décembre 1952.
14. Cercle de Gaoua, subdivision de Diébougou, rapport politique, janvier 1953.
15. Cercle de Gaoua, subdivision de Diébougou, rapport économique, novembre 1953.
16. Cercle de Gaoua, subdivision de Diébougou, rapport économique, décembre 1953.
17. Cercle de Gaoua, rapport économique, janvier 1954.
18. Compte rendu du Président de l'Assemblée Territoriale de la Haute-Volta, octobre 1954.

Sources orales

1. Dah Victor, 78 ans, infirmier à la retraite, enquête réalisée le 21 février 2007 à Diébougou.
2. Hien Paul, 76 ans, ancien commerçant, enquête réalisée le 20 février 2007 à Diébougou.
3. Kam Pierre, 82 ans, infirmier à la retraite, enquête réalisée le 20 février 2007 à Diébougou.
4. Kambiré Joseph, 80 ans, ancien cultivateur, enquête réalisée le 5 mars 2007 à Diébougou.
5. Kambou Félix, 77 ans, instituteur à la retraite, enquête réalisée le 19 février 2007 à Diébougou.
6. Palé Joanny, 79 ans, militaire à la retraite, enquête réalisée le 18 février 2007 à Diébougou.
7. Poda Lambert, 78 ans, administrateur à la retraite, enquête réalisée le 15 février 2007 à Diébougou.
8. Somda Madeleine, 74 ans, ancienne ménagère, enquête réalisée le 10 mars 2007 à Diébougou.
9. Somé Jeanne, 72 ans, ancienne ménagère, enquête réalisée le 11 mars 2007 à Diébougou.
10. Somé Lambert, 76 ans, commis à la retraite, enquête réalisée le 2 février 2007 à Diébougou.

Bibliographie

1. Dolmaire M., 1995. Les activités d'un administrateur de la France d'Outre- Mer en Haute-Volta (pays lobi) entre 1953 et 1957. In : Massa G. et Madiéga Y. G., (éds). La Haute-Volta coloniale. Paris : Karthala, pp. 103-116.
2. Guillaume P., 1999. Le monde colonial XIXème-XXème siècles. Paris : Armand Colin, 282 p.
3. Kane S.O., 1999. La production des fibres textiles dans le cercle de Bobo-Dioulasso : 1920-1940. Evolution économique d'une région en Afrique Occidentale Française. *Revue Historiens-Géographes du Sénégal (ENS/UCAD)* ; 7 : 29-41.
4. Kane S.O., 1977. Le négoce des produits du cru de la colonie de Haute-Volta à la veille de la crise des années 1930 : implications économiques et sociales. *Cahiers du C.E.R.L.E.S.H.S. de Ouagadougou* : 14 : 173-209.
5. Madiéga Y. G., 1995. Partis politiques et élections en Haute-Volta. In : Massa G. et Madiéga Y. G. (éds). La Haute-Volta coloniale. Paris : Karthala, pp. 429-448.
6. Massa G., 1995. Le métier d'administrateur. In : Massa G. et Madiéga Y. G. (éds). La Haute-Volta coloniale. Paris : Karthala, pp. 41-50.
7. Perville G., 1993. De l'empire français à la décolonisation. Paris : Hachette, 255 p.
8. Schwartz A., 1995. La politique coloniale de mise en valeur agricole de la Haute-Volta (1919-1960). In : Massa G. et Madiéga Y. G. (éds). La Haute-Volta coloniale. Paris : Karthala, pp. 263-291.
9. Somda C.N., 1984. La pénétration coloniale en pays Dagara 1896-1933. Thèse de doctorat, Université Paris VII, 330 p.
10. Suret-Canale J., 1982. L'Afrique Noire, l'ère coloniale 1900-1945. Paris : Editions Sociales, 636 p.
11. Thobie J. et al, 1990. Histoire de la France coloniale 1914-1990. Paris : Armand Colin, 654 p.